

Printemps 2013 :

Le réseau de services à la personne Age d'Or Services vous conseille pour préparer au mieux votre logement à l'arrivée des beaux jours

Depuis 1991, Age d'Or Services, premier réseau privé de services à la personne en nombre d'implantations mais aussi en nombre d'agences franchisées certifiées NF Service, s'engage afin de faciliter le maintien à domicile des personnes âgées, fragiles, en situation de handicap ou en perte d'autonomie.

L'Age d'Or Expansion, franchiseur du réseau, est filiale de CNP Assurances depuis 2001.

Mais si l'on pense souvent à l'assistance à la personne (aide au lever, à la toilette, portage de repas...), on oublie souvent que ces intervenants, professionnels et équipés, peuvent aussi aider ces personnes dans l'entretien de l'intérieur et de l'extérieur de leur domicile (jardin, balcon, terrasse ou véranda), afin de leur permettre de rester chez eux de façon sereine, mais aussi en toute sécurité. Afin de vous accompagner dans ce que l'on appelle couramment le « grand nettoyage de printemps », le réseau vous donne ci-dessous quelques conseils pour apporter un coup d'éclat à votre domicile au sortir de l'hiver.

Taille des arbustes, plantations, nettoyage... Le jardin a besoin d'un petit rafraîchissement !

Avec l'arrivée du printemps reprennent les petits travaux de jardinage ! Il faut réparer les dégâts éventuels causés par le froid, la neige ou la glace, mais aussi ajouter un peu de couleurs et préparer votre jardin, pour pouvoir en profiter pleinement pendant les beaux jours. Commencez par noter tout ce que vous avez à faire, puis vérifiez que vous avez bien tous les outils et produits dont vous avez besoin : protection (gants, chaussures stables et fermées...), sécateur, tondeuse, bineuse, désherbant, anti-mousse, bouillie bordelaise, graines, plantes, semis... Equipé du matériel nécessaire, c'est alors à vous d'œuvrer : enlevez les mauvaises herbes, nettoyez les pieds de vos arbres et arbustes, taillez vos rosiers, préparez et plantez dans votre potager, scarifiez, fertilisez ou semez votre pelouse, traitez vos arbres et arbustes, arrangez vos massifs...

Cependant il faut aussi, pour ces travaux qui demandent du temps, de la force et de l'énergie, savoir demander de l'aide auprès d'intervenants professionnels qui pourront vous assister ou s'occuper du jardin à votre place et selon vos souhaits, si vous en ressentez le besoin. Ces prestations, entrant dans la catégorie des services à la personne, sont soumises à une réglementation spécifique et vous permettent de pouvoir profiter de vos extérieurs sans vous soucier de leur entretien !

Les beaux jours reviennent, c'est le retour des bricoleurs !

L'intérieur de votre logement n'est pas en reste : nettoyage ou aménagement de votre véranda, balcon ou terrasse, repeinte de vos volets, réparation de votre clôture, pose de tringle à rideaux, montage de meubles, rangement de la cave ou du grenier... Tous ces travaux, qu'il était compliqué voire impossible de faire dans le froid ou la neige, redeviennent d'actualité... Et pourquoi ne pas en profiter pour revoir quelque peu votre décoration ? C'est le moment de vous faire plaisir en prenant du temps pour embellir votre logement et lui donner comme un coup de neuf.

Nettoyage de printemps : ne vous lancez pas seul(e) dans cette croisade !

Après 4 longs mois d'hiver, nous avons tous envie de nous lancer dans un grand nettoyage de notre logement : haro sur la poussière ! Mais n'hésitez pas à vous faire assister par vos proches ou par un intervenant extérieur pour ces travaux parfois pénibles.

Ce grand ménage de printemps pourrait se résumer en 3 étapes :

- **Aérer** : quand il fait froid, on a tendance à moins aérer son logement. Grossière erreur ! Le niveau des polluants contenus dans l'air intérieur est souvent beaucoup plus élevé que dans l'air extérieur... et c'est sans compter l'odeur de renfermé ! Alors profitez du retour de températures plus douces et clémentes pour aérer votre maison : ouvrez grandes vos fenêtres, sortez matelas, oreillers, couvertures et secouez-les.
- **Nettoyer** : de la cave au grenier, du sol au plafond, organisez-vous pour nettoyer méthodiquement votre intérieur. Vitres, sols, tapis et moquettes bien sûr, mais n'oubliez pas non plus de dépoussiérer les dessus de vos meubles et vos convecteurs (ce qui vous permettra aussi de consommer moins d'énergie), de dégivrer et nettoyer à fond votre réfrigérateur, de nettoyer interrupteurs, plinthes, ampoules, de laver vos rideaux et stores, couettes et couvertures, de cirer vos parquets et meubles...
- **Ranger** : équipez-vous de 3 bacs : « ranger », « donner », « jeter », et faites le tour de votre logement pièce par pièce. Dans la cuisine, c'est le moment d'éliminer les conserves et autres produits périmés qui traînaient au fond du placard, et de réorganiser ce dernier pour avoir tous les ustensiles à portée de main. Dans la salle de bain, de la même façon, éliminez les produits dont la date de péremption est dépassée (maquillage, produits de soin, médicaments...), rassemblez au même endroit les fonds de gels douche, crème ou dentifrice pour les finir plus rapidement. Dans les chambres, trie méthodiquement vos vêtements et accessoires : si certains sont encore en bon état mais ne vous plaisent plus, ils conviendront peut-être à d'autres ! Faites de même dans le salon avec vos magazines, catalogues, bibelots... Il est temps de faire place nette pour accueillir les beaux jours !

A propos d'Age d'Or Services

Informations générales :

Création du réseau et de son franchiseur L'Age d'Or Expansion le 6 juin 1991.

L'Age d'Or Expansion est filiale de CNP Assurances depuis 2001.

180 implantations en France métropolitaine et dans les DOM-TOM.

Membre de la Fédération Française de la Franchise (FFF) et de la Fédération des Réseaux Européens de Partenariat et de Franchise (IREF).

Des professionnels qualifiés :

Age d'Or Services est le premier réseau privé de services à la personne en nombre d'agences franchisées certifiées NF Service (Norme AFNOR – NF X 50-056 « NF 311 Service aux personnes à domicile »). Les intervenants sont recrutés pour leurs compétences professionnelles, leur qualité humaine et leur intégrité. Ils bénéficient d'un programme de formation initiale et continue grâce à l'Université Age d'Or. Age d'Or services garantit leur remplacement rapide en cas d'absence ou de maladie, pour assurer la continuité du service.

Un service sur mesure :

Avant la première intervention, une visite d'évaluation est réalisée au domicile du client, sans aucun engagement ni frais, afin de permettre de définir précisément la prestation dont il a besoin. Age d'Or Services réévalue ensuite au minimum une fois par an ces besoins, afin de suivre leur éventuelle évolution. La palette des services proposés est large : aide ménagère, auxiliaire de vie, accompagnement au bras ou véhiculé, petit jardinage, petit bricolage, livraison de courses et médicaments, portage de repas, téléassistance (en partenariat avec un téléassisteuse)... Les prestations peuvent être ponctuelles ou récurrentes, en fonction des besoins du client.

Un prix clair :

Aucun frais de gestion, aucun frais de dossier, aucun abonnement n'est perçu par les agences Age d'Or Services. Un devis précis et détaillé est remis au client avant intervention. Suivant le niveau de perte d'autonomie des personnes aidées, Age d'Or Services oriente le client vers le type de financement qui lui est le plus adapté (APA, PCH, mutuelles...). Les prestations Age d'Or Services peuvent être réglées au moyen du CESU préfinancé.

Noms des dirigeants :

Jean-Claude CHABOSEAU : président

Jean-Philippe GOETHALS : directeur général

Franck CHAPEL : directeur général délégué

Pour plus d'informations, visitez notre site internet : www.agedorservices.com

Contacts Presse :

AGE D'OR SERVICES

Aurélie JEANGERARD

Tél. : 03 25 82 83 69 – 06 79 74 34 43

aurelie.jeangerard@agedor.fr

DELVAL RP

Laurence DELVAL

Tél. : 06 82 52 98 47

laurence.delvalrp@gmail.com